

Je suis victime d'un accident d'exposition au sang

- ♦ S'il y a eu contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang
- ♦ Et si le contact a eu lieu par effraction de la peau (piqûre, coupure) ou projection sur une muqueuse ou une plaie



Arrêter le travail en cours et effectuer immédiatement les soins locaux



♦ Piqûre, coupure ou projection sur peau lésée :

- ne pas faire saigner pour ne pas léser les tissus
- nettoyer à l'eau courante et au savon, rincer
- effectuer une antiseptie avec du Dakin pendant au moins 5 minutes

♦ Projection sur les muqueuses, et notamment les yeux :

- rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau courante pendant au moins 5 minutes
- en cas de port de lentilles, les retirer, bien les rincer au sérum physiologique et prendre conseil auprès d'un ophtalmologiste avant de les remettre.

Avertir mon responsable hiérarchique



Dans l'heure, consulter le médecin sénior des Urgences Adultes (DECT 65.05) pour une évaluation du risque et la prescription éventuelle d'un traitement.

Celui-ci doit débiter dans les 4 heures et au plus tard dans les 48 heures

- Urgences Adultes : poste 6154
- Senior des Urgences Adultes : DECT 6505



Dans les 24 heures, déclarer l'accident de travail sur le registre des accidents de travail du service

Dans les 48-72 heures, consulter le service de médecine du travail (poste : 64.00) pour la mise en place du suivi et l'analyse des causes de l'accident